

M. MACINNIS: Voici ma question: l'avant-projet qu'on nous a soumis jeudi n'en était-il pas un qui n'avait pas la sanction officielle?

L'hon. M. GARSON: C'est certainement exact. C'est un brouillon, un instrument propre à faire l'objet des délibérations du Comité et préparé par un homme très compétent dans ce domaine.

M. MACINNIS: Je n'en doute pas.

L'hon. M. GARSON: Oui.

M. MACINNIS: Mais le ministre ne l'a pas vu avant que nous en soyons saisis, n'est-ce pas?

L'hon. M. GARSON: Non.

M. MACINNIS: Ce n'est pas un document qui fait autorité.

L'hon. M. GARSON: C'est exact.

M. THATCHER: La réponse à la question de M. Fulton est-elle "oui", "non" ou "rien à répondre"?

M. FULTON: La réponse, c'est "non, ce n'est pas le même".

Le PRÉSIDENT: M. Thatcher a posé sa question à M. Garson et non pas à M. Fulton.

M. FULTON: Les membres du parti ministériel peuvent s'en tirer, mais non pas les membres de l'opposition.

Le PRÉSIDENT: Un instant. Mieux vaut régler la question dès maintenant. J'espère pouvoir maintenir l'ordre ici. A la dernière réunion, j'ai été très sévère à l'égard de M. Thatcher, au sujet de telles interruptions. Quand M. MacInnis a été interrompu, j'ai empêché M. Beaudry de parler. Je tiens à être juste. On a posé une question à M. Garson et M. Garson peut y répondre.

L'hon. M. GARSON: Mon honorable ami de Kamloops, qui est parfois très ingénieux devant de tels problèmes, m'a posé une question plutôt indiscreète. Il m'a demandé si l'avant-projet que M. MacDonald a soumis au Comité est le même qu'un autre avant-projet qui n'existe pas. Pourquoi n'existe-t-il pas? C'est qu'au cours des délibérations qui ont eu lieu au ministère de la Justice et au Comité, on peut avoir 25 avant-projets de différente nature et rendus à divers stades, comme il arrive quand il s'agit d'une mesure complexe. Mais la seule chose qu'on peut considérer de quelque façon comme expression de la politique du Gouvernement, c'est la décision finale, l'avant-projet officiel qu'on présentera comme conforme à la politique du Gouvernement. Et je crois avoir déjà exposé clairement qu'à l'égard de ce cas en particulier, au cours de notre étude de la forme législative à donner au rapport de la Commission MacQuarrie, nous avons atteint cette phase où l'on nous a demandé d'entendre d'autres exposés de faits avant de prendre une décision définitive à ce sujet. C'est pour cette raison importante que nous n'avons pris aucune décision à cet égard. A la Chambre des communes, nous avons annoncé en toute franchise que nous n'en prendrions pas avant que ces faits soient exposés au Comité et que, quand nous aurions un exemplaire du rapport du Comité et une copie des témoignages, nous la prendrions alors et pas avant. Mon honorable ami m'a donc demandé: l'avant-projet de M. MacDonald est-il le même que quelque chose qui n'existe pas? Oui ou non? La réponse, c'est qu'aux termes de la question de mon honorable ami, il n'existe rien auquel peut se comparer même de loin l'avant-projet de M. MacDonald.

M. FLEMING: Le ministre ne pourrait-il pas résumer la question de la façon suivante, qui correspondrait, à mon avis, à la réalité: est-il vrai que ni lui-même ni le Gouvernement n'a annoncé une politique ou pris quelque responsabilité à l'égard du bill qui est imprimé aux pages 34 et 35 de nos délibérations?